

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2639

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, M. Christophe, Mme Pic, Mme Runel, M. Sother, Mme Godard et
M. Amirshahi

à l'amendement n° 2565 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.